



Projet de la Réserve marine de la côte palavasienne

Maitre d'ouvrage : Ville de Palavas-les-Flots

Synthèse du projet de création de la réserve marine de la côte palavasienne

Décembre 2015

1. Maître d'ouvrage et intervenants

Le projet a été initié par la prud'homie de Palavas-les-Flots (essentiellement pêcheurs petits métiers) et voté à l'Assemblée Générale de la Prud'homie en février 2013.

La municipalité de Palavas-les-Flots, soucieuse de la préservation des ressources halieutiques au large de sa commune a souhaité devenir porteur officiel du projet en 2013.

Afin de l'assister dans le montage technique et administratif du projet, la mairie a contracté un bureau d'études assistant à maître d'ouvrage, P2A Développement.

2. Historique et calendrier

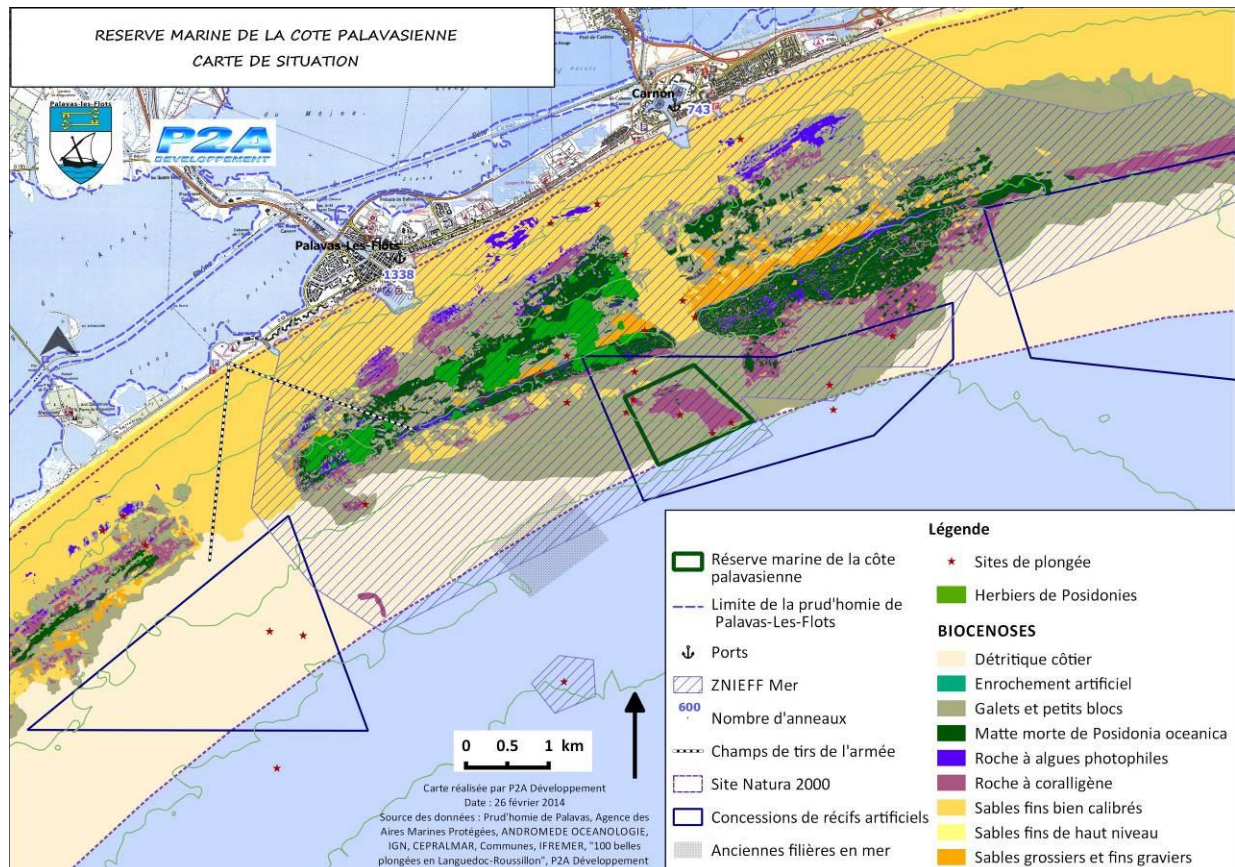
- 2011 – Recueil de données et étude de faisabilité d'une zone de cantonnement pour la Prud'homie (plusieurs réunions et discussions).
- 2011 – 2013 – Concertation au sein de la Prud'homie -> adhésion du plus grand nombre de pêcheurs, choix de la zone de Porquières et vote en février 2013 devant l'Administrateur de l'Autorité Maritime, M. F. Blua.
- 2012 – 2013 – Communication auprès des collectivités, des usagers et des partenaires potentiels
- Septembre 2013 – Présentation officielle du projet par la Mairie de Palavas (réunion du 12/09/13)
- Fin 2013 – début 2015 – Recueil des avis des différents usagers sur le projet et élaboration du dossier de demande de création
- Décembre 2015 – approbation en COPIL N2000
- 2016 – Lancement des démarches administratives auprès des services de l'Etat (Ministère et Préfecture Maritime) et des entités consultatives pour être opérationnel mi-2016.

3. Objectifs du projet

- Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité en site N2000 « Posidonies de la côte palavasienne »
- Préservation de la diversité génétique des espèces exploitées
- Préservation des habitats.
- Soutien à la pêche de petits métiers.
- Sensibilisation à la préservation du milieu marin, enrichissement des zones périphériques.
- Fédération des usagers de la mer autour d'un objectif commun. Point de départ vers d'autres initiatives.

4. Localisation

Le projet de réserve marine de la côte palavasienne est situé dans la baie d'Aigues-Mortes dans le golfe du Lion, au large de la commune de Palavas-les-Flots, dans la bande des 3 milles marins.



5. Règlementation proposée

La demande adressée par la Mairie aux services de l'Etat comprend la mise en place des procédures suivantes pour une période de 5 années :

- Mise en place d'un cantonnement de pêche avec interdiction de toutes formes de pêche (pêche professionnelle et de loisir) par arrêté ministériel.
- Interdiction du mouillage, de la plongée et de l'apnée par arrêtés préfectoraux (sauf suivis scientifiques).
- Zone de Protection Renforcée de 93,5 ha, interdite à toute activité humaine, pour un repos biologique sur une durée de 5 ans,
- Zone de Protégée de 6,5 ha, dans le périmètre du cantonnement, autorisée à la pratique de la plongée sous-marine sans prélèvement avec limitation à 5 navires,
- Navigation autorisée

- 10 journées / an de plongée de suivi scientifique par les plongeurs et pêcheurs sous-marins.



Les interdictions ne s'appliqueront pas aux embarcations dédiées au suivi, à la gestion, à la maintenance du matériel de balisage et à la surveillance de la réserve. Les plongées seront autorisées pour les suivis scientifiques et la maintenance du matériel. La liste des plongeurs professionnels ou bénévoles participant aux suivis scientifiques dans la réserve sera fournie aux services de l'Etat annuellement.

Les opérations de secours, de police et de douane ne sont pas soumises à ces interdictions.

6. Caractéristiques de la zone proposée

Taille : 100 hectares.

Dimensions : AB = 924m, BC=983m, CD=1264m, DA=920m

Profondeurs : de 7 à 20 mètres en fonction des substrats (plateaux rocheux surélevés)

Biocénoses marines : galets et petits blocs (65,7%), Roches à coralligène/à algues photophiles (33 %), sables fins (0,3%), matre morte de Posidonies (0,7%), détritique côtier (0,2%).

Distance à la côte :

- De la limite côtière : 2,650 km
- De la limite du large : 3,580 km

Eloignement des ports :

- Distance au port de Palavas-les-Flots : 3 km.

- Distance au port de Carnon : 2,9 km.

Eloignement d'autres types d'habitats :

- Des herbiers à *Posidonia oceanica* : 380 m (cartographie ANDROMEDE OCEANOLOGIE, 2007).
- Des roches à coralligène : inclus dans les limites.
- Des récifs artificiels : inclus dans les limites.
- Des épaves de bateaux : environ 20 km des épaves de Camargue.
- Des filières en mer des Aresquiers : 7,3 km.
- [Inclus dans le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne » \(couvrant 10 830 hectares\)](#)
- [Inclus dans la ZNIEFF marine de type 2 « Plateau rocheux de Palavas-Carnon »](#)
- [Inclus dans la concession d'utilisation du DPM accordée au Syndicat mixte pour le développement de la pêche et la protection des zones marines dans le Golfe d'Aigues-Mortes en 1999 lors de l'immersion de récifs artificiels \(immersions en 1999 et 2006\).](#)

7. Gestion et mode de fonctionnement prévu

- Porteur du projet actuel : Ville de Palavas-les-Flots
- Délégation de gestion prévue à une association Loi 1901 dédiée à la réserve, financée par la Mairie et d'autres financeurs publics ; et rassemblant les usagers de la zone dans un Comité Consultatif ou de Suivi.
- Suivis scientifiques des peuplements halieutiques et des débarquements de pêche assurés par des professionnels, en partenariat avec des usagers bénévoles et avec le concours de scientifiques locaux (suivis prévus pour couvrir une durée totale de 5 années)
- Surveillance assurée par les services de l'Etat en mer. Sensibilisation et communication assurée par le personnel de l'association de gestion.
- Maintenance du balisage assurée par un prestataire professionnel ou la DIRM (Phares et Balises).